



## SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 16 juin 2020 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures à huis clos et par vidéoconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### 2110, rue du Sous-Bois :

La demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement du terrain avec la dérogation mineure suivante :

Pour un agrandissement de maison, une superficie maximale d'implantation au sol excluant le garage intégré à 129 m<sup>2</sup> au lieu de 110 m<sup>2</sup> comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en raison de la pandémie Covid-19, le conseil a autorisé, par la résolution 2020-198, la tenue d'une consultation écrite pour cette demande de dérogation mineure. L'assemblée de consultation est alors remplacée par cette consultation.

Tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande dans les 15 jours qui suivent le présent avis, soit au plus tard le 5 juin 2020, par courriel à l'adresse [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca) ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Ce 21 mai 2020

La greffière,  
Marie-Josée Couture, avocate  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)